



Ville de Mèze

N°45

DÉCISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

« Travaux de création d'un local technique pour installation d'un biodigester »
Commande 18.2023

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la consultation n° 18.2023 organisée pour les travaux de création d'un local technique pour installation d'un biodigester ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise Marcilla Rodéric domiciliée à Mèze (34140) en vue de l'attribution de la commande n° 18.2023 se révèle être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE :

Article 1 : L'offre présentée par Marcilla Rodéric est retenue pour l'attribution de la commande n° 18.2023, pour un montant de 14 710.00 € HT, soit 17 652.00 € TTC.

Article 2 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze au chapitre 21.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié par :

- Affichage en Mairie,
- Transmission au Préfet de l'Hérault

Article 5 : Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou son affichage en Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 22 mai 2023.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	23.05.2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	23.05.2023
Acte publié, affiché et notifié le	24.05.2023
ACTE EXECUTOIRE	

